

### L'ajournement

Le ministre a répondu par la négative. Mais, monsieur le ministre a raison de dire que c'est le parti libéral qui a envisagé la possibilité de faire des changements à la loi sur les brevets pharmaceutiques. C'est pourquoi nous avons créé la Commission Eastman. Les recommandations contenues dans le rapport de la Commission nous semblaient, à nous du parti libéral, comme raisonnables pour plusieurs raisons. D'une part, c'était une étude indépendante, donc moins sujette aux pressions que pourraient exercer divers groupes d'intérêts. D'autre part, la Commission a présenté des recommandations qui prenaient en considération les besoins de tous ceux affectés ou attachés à cette industrie, dont des consommateurs, des compagnies innovatrices, des compagnies génériques, la communauté scientifique et les provinces aussi.

La réponse du ministre était à l'effet qu'il avait pesé les avantages et les désavantages de sa solution. Sa conclusion veut que les avantages de la proposition de juin dernier sont plus nombreux et plus importants que l'avantage qui existe actuellement, c'est-à-dire le contrôle des prix des médicaments à la baisse.

Il m'est donc nécessaire, monsieur le Président, de faire un retour en arrière pour rappeler au ministre que le contrôle des coûts n'est pas l'objectif premier des amendements de 1969. Les coûts élevés des médicaments au Canada avant 1969 n'étaient qu'un symptôme d'une industrie pharmaceutique trop concentrée. Cet état de faits est très bien documenté dans trois rapports qui ont été publiés avant 1969. Nommons seulement le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce et le rapport Harley de la Chambre des communes. Ces deux rapports concernaient la fabrication et la vente des produits pharmaceutiques. Ces rapports ont prouvé que l'industrie pharmaceutique réalisait des profits excessifs et imposait des coûts non raisonnables aux consommateurs canadiens.

Ce que nous avons ici, c'est une industrie qui n'a pas hésité avant 1969 à faire des profits énormes sur le dos de la population canadienne. Cette industrie a demandé au gouvernement de faire des changements et ces changements ont été étudiés par une commission indépendante qui a recommandé des mesures qui représentent un équilibre entre les intérêts différents de parties en cause et malgré tout ce bel effort démocratique, le ministre réussit à donner tout le gâteau à l'industrie pharmaceutique en nous disant que les avantages de cette solution sont meilleurs que les recommandations d'une commission indépendante.

Vous serez d'accord, monsieur le Président, sur le fait que c'est très étonnant.

L'objectif des amendements de 1969 était d'encourager une plus grande concurrence dans une industrie monopolisée. Tout indique que nous avons réussi. Nous avons créé une situation où nous avons des prix moins élevés, un choix plus grand dans le prix des médicaments et par-dessus tout, nous avons créé l'embryon d'une industrie pharmaceutique canadienne en la personne des compagnies génériques, ceci, d'après le rapport de la Commission Eastman, sans porter atteinte à la rentabilité de l'industrie pharmaceutique en général.

Le ministre a répondu aujourd'hui que les avantages de ces changements draconiens sont meilleurs que la situation qui existe à l'heure actuelle et meilleurs que les recommandations

du rapport Eastman. Le fardeau de la preuve repose sur ses épaules. Le ministre est allé plus loin en répondant à ma deuxième question. Il n'a pas voulu dire si le prix des médicaments nouveaux serait plus élevé. Il a demandé: plus élevé par rapport à quoi? Par rapport aux prix qui existent à l'heure actuelle, monsieur le Président. Plus particulièrement par rapport aux prix qui ont existé entre 1969 et 1986. Le ministre semble croire à la bonne volonté des compagnies innovatrices. Il semble aussi croire que des hausses de prix ne sont pas prévisibles. Il a continué en disant qu'il y aurait la mise sur pied d'un bureau d'examen des prix des médicaments. C'est donc dire que le ministre s'attend à des augmentations de prix de médicaments, sans quoi il n'aurait pas cru nécessaire de mettre un organisme chien de garde pour surveiller les prix.

D'ailleurs, lors des audiences publiques du parti libéral le 23 septembre dernier, l'Association des consommateurs canadiens nous a fait part de son expérience avec les bureaux de contrôle des prix, tel celui proposé par le ministre.

Dans l'opinion de cette organisation, les bureaux de contrôle des prix permettent aux compagnies de s'en tirer avec des profits, et cela au détriment des consommateurs. Ce n'est qu'une façon légale de justifier des prix élevés. L'Association des consommateurs du Canada nous a dit que ces bureaux de surveillance sont des échecs et qu'ils ne sont guère encouragés à l'idée d'en voir naître un autre.

En conclusion, je dis que le fardeau de la preuve repose sur les épaules du ministre. S'il s'acharne à ne pas répondre aux questions que nous lui posons de bonne foi, il n'attirera que des soupçons au sujet de ces mesures. Le ministre doit prouver et nous montrer quels sont les si grands avantages pour le Canada dans ses propositions. Il devra exiger des compagnies innovatrices le dépôt de toute étude de faisabilité ou encore mieux de tout plan concret qui nous permettrait de dire: oui, le projet de loi a du bon sens. Nous apprécierions au fait toute étude qui aura été faite dans ce sens de la part des compagnies innovatrices, de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et naturellement de la part du ministre de la Consommation et des Corporations. Vous comprendrez que j'agis et que je parle comme les citoyens ordinaires, lorsque je vous invite à prouver et à nous montrer les données sur lesquelles vous avez pris votre décision, monsieur le ministre. Les gens se méfient beaucoup des gouvernements de nos jours. Nous avons tous notre effort à faire pour dissiper cette mauvaise image. J'espère que le ministre est prêt à faire le sien, sans quoi les propositions gouvernementales auront l'apparence d'être une conspiration contre le peuple.

• (1815)

[Traduction]

**M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada):** Monsieur le Président, nous allons tout d'abord proposer des mesures destinées à exploiter le potentiel considérable du secteur pharmaceutique de façon à en faire une industrie à notre avis de classe mondiale, profondément novatrice et caractérisée par une forte croissance de l'investissement, de l'emploi, de la recherche et du développement ainsi que de la production. Ensuite, ce qui est peut-être tout aussi important, nous avons l'intention de veiller à ce que les Canadiens continuent de bénéficier de médicaments à des prix raisonnables.